

FRANCHISES MÉDICALES : ATTENTION DANGER

La facture promet d'être salée, **ÇA SUFFIT !**

Le gouvernement a décidé de mettre les malades à contribution en augmentant les franchises sur :

- **Les médicaments 0,5€**
- **Les actes paramédicaux (infirmiers, kinésithérapie, etc.) 0,5€**
- **Les transports sanitaires 2€**

Aux restes à charge déjà importants, on y ajoute d'autres dépenses qui pénalisent les salariés, les retraités.

Déjà les malades supportent des coûts très importants pour se soigner :

- **Une augmentation des tarifs de la consultation**
- **Des forfaits de 1 à 4€ par feuille de soins ou actes et 18€ pour les actes lourds**
- **Un ticket modérateur sur le tarif des consultations de 7,60€ à 12€ hors parcours**
(Ce qui reste à charge de l'assuré après remboursement par la sécurité sociale : ticket modérateur moins 1 euro)
- **Un forfait hospitalier de 16 €**
- **Une baisse de remboursement de certains médicaments**
- **Des dépassements d'honoraires de plus en plus excessifs**
- **Des prises en charge modiques notamment sur l'optique et le dentaire**
- **Environ 10 % de la population sans couverture complémentaire.**

Cette mesure est injuste et néfaste

Les malades paient pour les malades et ceux qui souffrent des plus lourdes pathologies, de maladies chroniques et d'affections de longue durée sont mis à contribution.

C'EST UNE RUPTURE DE PRINCIPE DE LA SOLIDARITÉ.

Cette mesure est inéquitable sur la qualité et l'accès aux soins

Cette mesure va retarder les soins chez les patients les plus modestes, les plus fragiles, les jeunes et les étudiants et augmenter le nombre de plus en plus grand, de celles et ceux qui ne se soignent plus du tout.

C'EST UNE MESURE DANGEREUSE SUR LE PLAN SANITAIRE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

Cette mesure est inefficace

Le porte monnaie du patient est lourdement sollicité pendant que les professionnels de santé, prescripteur et décideur du soin, encaissent.

La situation de la Sécurité Sociale mérite d'autres mesures et en particulier une autre organisation du système des soins autour du patient pour répondre aux réels besoins de la population.

Que demande la CFDT ?

UN RETRAIT DES FRANCHISES POUR UN ACCES DE TOUS À DES SOINS DE QUALITÉ PAR :

- **Un rôle accru de la médecine de première intention** dans une organisation plus territorialisée, qui intègre médecine de ville - hospitalier et médico-social
- **Une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire.** Cela passe par une régulation de l'installation des médecins en fonction des besoins des populations
- **Une pratique médicale plus collective de l'ensemble des professionnels de la santé** (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes...), sur un bassin de santé avec une modification des modes de rémunération et de leurs niveaux.

En effet, d'autres formes de rémunération sont souhaitables pour mettre en œuvre les priorités de santé publique : prévention, permanence des soins, démographie médicale etc.

- **Une information des usagers et des patients** tant sur l'organisation du système que sur les coûts des traitements et consultations
- **Une généralisation de la couverture complémentaire santé et prévoyance.**

Cfdt
des choix. des actes
www.cfdt.fr



Pour obtenir des résultats, Aujourd'hui, j'adhère !

Cfdt
des choix. des actes
www.cfdt.fr

Adhérer à la CFDT, c'est :

- AVOIR LA PAROLE, PARTICIPER ET AGIR !
- ÊTRE INFORMÉ, CONSEILLÉ, DÉFENDU !
- PRIVILÉGIER LE DIALOGUE, LA NÉGOCIATION, LE RÉSULTAT !
- LUTTER POUR L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL !

Nom, Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Établissement _____

Secteur d'Activités _____

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT

Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner à : (Contact local)